



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JANVIER 2018**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes M. CONRAD, B. DESPLAND et C. DUBELLY HATINGUAIS
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, F. MERLON, P. MEYLAN, O. OBERSON et
B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. R. HUGON, Adjoint
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉE** : Mme M. GAY

Mme la Présidente ouvre la première séance 2018 à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 28 novembre 2017, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 22 novembre dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet :

- de la subvention de CHF 880'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM;
- de la subvention de CHF 60'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de ces décisions.

b) Absence de Mme Gay

Mme la Présidente procède à la lecture de la lettre d'excuse de **Mme Gay**, qui sera absente aux réunions pour une période d'environ deux mois.

Il est précisé qu'elle peut se faire remplacer pour toutes les commissions qui auront lieu dans ce laps de temps, ce qui serait judicieux selon les membres du Conseil municipal. En ce qui concerne les sujets dont elle avait directement la charge au sein de la commission des affaires sociales, sports et loisirs, elle transmettra un courriel à la Présidente qui prendra le relais.

5. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

M. le Maire transmet ses meilleurs vœux pour l'an 2018 aux Conseillers(ères) municipaux(ales) et à leur famille. Il se réjouit de poursuivre la fructueuse collaboration entamée depuis un peu plus de 2 ans.

Il a par ailleurs le plaisir d'offrir aux membres du Conseil municipal la carafe et le porte-clés aux armoiries de la Commune, premiers objets publicitaires votés dans le budget.

Il mentionne également le réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie et décrit brièvement les différents changements intervenus et à venir au sein du secrétariat.

En outre, **M. le Maire** indique que le délai référendaire concernant le budget voté en novembre étant échu, certains travaux ont déjà débuté, notamment ceux relatifs à la mise en valeur de la fontaine de Passeiry.

a) Immeuble communal - route de Bellegarde 18, 20 et 22

M. Bouvier signale que les travaux sont pratiquement terminés et que les 6 appartements sont loués pour le 1^{er} février 2018.

Suite à la visite organisée à la demande du Conseil municipal, les Conseillers(ères) présents(es) ont pu constater le beau travail effectué dans ces nouveaux appartements. Il précise de surcroît n'avoir entendu que des louanges sur les rénovations intérieures et le changement de l'enveloppe extérieure.

Un seul bémol à l'heure actuelle, le hall d'entrée modifié afin d'être conforme aux normes antisismiques, inexistantes à l'époque de la construction initiale. Les grosses poutres métalliques ajoutées à cet effet étant encore à l'état brut, ce n'est pas très esthétique. Ceci étant, une fois peintes, elles s'intégreront à l'allée.

b) Douane de Chancy II

Après de nombreuses discussions et rebondissements dont la presse a parfois fait écho, **M. Bouvier** annonce qu'une lettre d'intention sur la réduction du trafic pendulaire par les petites douanes a finalement été signée le 23 janvier dernier par les différentes parties françaises et suisses. Il ne souhaite pas citer ici toutes les mesures envisagées, qui ne concernent évidemment pas uniquement Chancy, mais ce document est à disposition au secrétariat.

Lors de cette réunion, il a eu la confirmation de l'intention du Département de poursuivre l'étude pour laquelle un budget de CHF 300'000.-- a été accepté l'an dernier par le Canton.

M. Oberson soulève que toutes ces mesures concernent le trafic de la route de Valleiry, pas celui de la route de Bellegarde. Il demande si les Autorités de Pougny, village également fortement impacté par le trafic pendulaire, ne pourraient être intéressées à faire partie de cette démarche.

M. Bouvier explique que la douane de Chancy I (Pougny) étant considérée comme majeure, il est beaucoup plus complexe de prendre des mesures, et qu'en aucun cas sa fermeture ne pourra constituer une mesure finale.

Mme Despland souligne que ces mesures (notamment le covoiturage pour ceux qui traversent Chancy) ne sont pas coercitives et qu'il ne s'agit là que d'intention. Même lors de contrôles, si contrôle il y a, cela ne pourra dès lors pas déboucher sur d'éventuelles sanctions.

Conformément au communiqué de presse du 23 janvier 2018, **M. Bouvier** indique que « *si ces mesures ne permettent pas de diminuer le trafic pendulaire aux petits passages frontières à l'horizon fin 2019, de nouvelles actions seront envisagées par les signataires. Un test visant à limiter l'accès des petites douanes pendant les heures de pointe aux seuls covoitureurs, bus et deux-roues, pourrait alors notamment être mené pendant six mois* ».

M. Bono signale que des chiffres officiels existent à ce sujet et que la Commune pourra donc établir une comparaison et constater l'impact de ces mesures.

M. Bouvier se déclare satisfait de cette collaboration entre les deux pays quant à ce travail commun et le suivi proposé par le département de M. Luc Barthassat. Ces rencontres ont permis de développer des liens constructifs avec son service.

M. Bouvier ajoute que le Maire de Valleiry l'a approché et lui a communiqué être enthousiaste quant à la finition de la Via Rhôna, car une partie de la population souhaite pouvoir faire ce tronçon à vélo. La commune de Valleiry pourrait même en financer la totalité.

c) Association de Seniors

A l'occasion de la dernière séance toujours conjointement organisée avec le CAD, **M. Hugon** annonce que la décision de créer une association de seniors a été prise.

Il constate un élan zélé de leur part et la Commune ne peut que s'en réjouir. Des statuts vont donc être rédigés, puis approuvés. Ils sont nombreux à être motivés et semblent enthousiastes à l'idée de poursuivre l'aventure.

A priori, l'association ne sera financièrement pas trop gourmande, les activités évoquées sont des cours de cuisine, des cours de marche adaptée, ... plusieurs pistes et idées intéressantes et pas onéreuses.

d) Sorties de ski

M. Hugon communique que 10 Chancynois(es) ont participé à chacune des deux sorties qui ont déjà eu lieu, et qu'une vingtaine est inscrite pour la dernière sortie (3 mars 2018) qui sera ponctuée par une tartiflette.

Il indique également qu'il ne reste que trois places pour ce weekend et incite les Conseillers(ères) municipaux(ales) à s'inscrire rapidement s'ils(elles) souhaitent y participer.

e) Football

M. Hugon informe le Conseil municipal que les potentiels responsables et le Groupement sportif se sont entretenus avec les dirigeants des deux clubs voisins (FC Donzelle et FC Etoile Laconnex). Une journée d'information aura lieu le 10 mars au « terrain de football » chancynois et fera l'objet d'un tous-ménages.

f) Locaux mis à disposition des jeunes

16 à 20 ans

M. Hugon mentionne que le local est bien fréquenté. D'autres groupes ont fait une demande d'utilisation, aucune exclusion mais un partage est envisagé. Les jeunes ont organisé une sortie aux Diablerets et aux Bains de Lavey avec le budget alloué (CHF 1'000.--).

12 à 15 ans - Local en gestion accompagnée

Il est maintenant ouvert deux soirs par semaine et est en moyenne régulièrement fréquenté par une dizaine de jeunes.

Jeunesse Chancynoise

La FASe a rencontré la Jeunesse bénéficiant du local de l'ancien presbytère. Ils ont organisé une sortie (à leur charge) afin de les coacher et les dynamiser par rapport au local mis à leur disposition.

Par ailleurs, deux jeunes en délicatesse ont aidé à reconstruire la « cabane à jeux » du parascolaire, qui avait été vandalisée cet automne.

M. Hugon évoque la séance qui se tiendra le 6 février 2018 en présence de M. Jost, Directeur de l'Etablissement scolaire, de la FASE et du nouvel éducateur de l'école (partagé à 50% avec Avully).

g) Antenne Salt

M. Beuchat annonce avec plaisir que l'entreprise a renoncé à ce projet. La société a été condamnée à dédommager la Commune à hauteur de CHF 1'000.-- pour les frais de procédure.

M. Beuchat souligne que l'intervention d'un avocat a été bénéfique et décisive dans cette affaire.

h) Travaux

Route de Bellegarde

M. Beuchat indique que la construction du trottoir progresse. Il a demandé l'installation d'un tube en attente en vue de l'éventuelle installation d'un radar sur ce tronçon.

Route de Valleiry

M. Beuchat stipule qu'elle sera également reprofilée et verra la mise en œuvre d'un trottoir carrossable le long des « Carrés Verts », seule possibilité permettant le passage des véhicules agricoles. Ces travaux interviendront cet été et devraient durer trois semaines, pendant lesquelles une déviation via le chemin des Carrés (pendant la construction du trottoir), puis une fermeture de la route (pendant le reprofilage) seront nécessaires.

Il précise qu'il manque encore l'accord d'un propriétaire afin de poursuivre le trottoir jusqu'à la sortie de la zone bâtie.

Aménagement de la place de jeux derrière la salle communale

M. Beuchat informe les membres du Conseil municipal que le toboggan pour les petits est installé.

Chemin de la Ruelle

M. Beuchat indique que l'installation de la borne rétractable souhaitée au début du chemin (côté route de Valleiry) pour sécuriser le cheminement des écoliers a été acceptée par le Canton.

Réaménagement de la place centrale du village

M. Beuchat annonce que les travaux débuteront en août 2018.

i) Fibre optique

M. Beuchat annonce que la Mairie sera enfin reliée à la fibre optique et qu'à cette fin des travaux de fouille seront effectués dans la banquette herbeuse de la route du Moulin-Roget.

Des tubes sont déjà existants sur la route de Bellegarde mais aucun ne traverse le rond-point, ce qui représente des travaux assez lourds et nécessite la fermeture totale au trafic.

Dans le cadre de ces ouvertures de route, la Commune a demandé à ce que d'autres tubes en attente soient posés dans la mesure du possible afin qu'un jour, les privés puissent également profiter de la fibre.

M. Beuchat rappelle qu'actuellement seules la STEP et la douane de Chancy-Pougny bénéficient de la fibre optique mais sur un réseau privé.

M. Cal Suarez mentionne les difficultés rencontrées régulièrement sur le réseau actuel de Swisscom.

j) Petit Café

M. Beuchat communique que le Petit Café sous sa forme actuelle a dû cesser ses activités pour la période hivernale. Il a demandé aux gérants de fournir un cahier des charges si l'établissement devait être construit « en dur » avec l'ajout d'un éventuel local pour la poste.

Un croquis a finalement été transmis à notre ingénieur afin d'obtenir un devis chiffré.

k) Plan directeur communal

L'un des mandataires étant tombé malade avant les Fêtes, la séance a été reportée au 20 février.

l) Piste Vita

M. Beuchat rappelle la demande d'une étude de faisabilité. Après avoir étudié le projet, le site le plus adapté serait une boucle dans les bois de Chancy.

Toutefois, il n'est pas souhaitable, tant au niveau des parkings que de la nature, que ce site attire un fort public et devienne un aspirateur à joggeurs. Aussi, il serait préférable et de surcroît largement moins cher puisque pas normé, d'installer une « piste sportive », plus dédiée à une population locale, avec des aménagements naturels, pas forcément labellisée « Vita ».

Une fiche s'attachant à cette boucle sportive sera établie par Urbaplan.

m) Crèche intercommunale

M. Beuchat revient sur les différents rebondissements que ce projet a subi et la décision finale des communes d'Avully, Avusy et Chancy de se regrouper dans le projet qui verra le jour dans le PLQ d'Avully. Dans ce cadre, 10 places ont été retenues pour la Commune (Avully 20 et Avusy 20).

M. Beuchat explique qu'il s'agit d'un projet ambitieux, la création d'une place de crèche coûtant environ CHF 100'000.--; un enfant en crèche pendant une année générant des frais à hauteur d'environ CHF 40'000.--. La contribution chancinoise s'élèvera au minimum à CHF 200'000.--/an. Même si ce coût peut paraître prohibitif, la Commune souhaite faire partie d'un tel projet nécessitant un effort intercommunal participatif.

Le projet de statuts d'une Fondation de droit public a été vérifié par les juristes et il a été décidé de doter le projet de CHF 500'000.-- de fonds propres soit CHF 100'000.-- à la charge de Chancy. Ces statuts seront votés par les trois Conseils municipaux, Avully les a d'ores et déjà acceptés sans remarque.

M. Beuchat souhaite que les commissions de l'aménagement de l'environnement et de l'énergie et des affaires sociales, sports et loisirs les étudient conjointement afin de pouvoir transmettre les éventuelles remarques qui feront l'objet d'amendements. Les statuts devront au plus tard être acceptés lors de la séance du Conseil municipal du mois de mai 2018.

n) Gravières

M. Beuchat indique que malgré le ressenti négatif qui lui a été communiqué, la société Sasso souhaite rencontrer la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie afin de lui présenter son projet.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à la modification des statuts de l'Organisation Régionale de Protection Civile de la Champagne

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. Hugon précise que ces statuts ont suscité de légères modifications par les autres communes alors qu'ils avaient déjà été acceptés à Chancy; c'est donc pour cela qu'ils sont à nouveau soumis au vote.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs**

Mme Giannattasio indique qu'une séance est prévue le 6 février 2018.

Tube de comptage - route de Valleiry

M. Party suggère de ne pas laisser des tubes de comptage lors de la période hivernale. En effet, lorsqu'il est nécessaire de déneiger la route, ils pourraient être facilement arrachés par le chasse-neige.

Revêtement phono absorbant

M. Party signale que ce revêtement est plus difficile à saler et nécessite approximativement trois fois la dose traditionnellement utilisée pour d'autres tronçons. Il attire donc l'attention sur la difficulté à le déverglacer et craint qu'une fois posé sur la descente de la route de Bellegarde, les camions, bus et voitures ne se mettent en travers.

Local des pompiers

M. Schopfer s'inquiète de savoir si les spots fonctionnent toujours à la déchetterie.

M. Bouvier lui répond que normalement c'est le cas. De plus, les caméras et l'alarme sont toujours en activité, un contrôle sera rapidement effectué.

Mme la Présidente lève la séance à 21h30.


La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio


Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party


La Secrétaire
Joëlle Noverraz